



Original : français

N°: ICC-01/04-01/07
Date: 7 novembre 2008

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Composée comme suit :

M. le juge Bruno Cotte, juge président
Mme La juge Fatoumata Dembele Diarra
Mme la juge Fumiko Saiga

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
*c. GERMAIN KATANGA ET MATHIEU NGUDJOLO CHUI***

Public

**Enregistrement de la prestation de serment de Maître Jean-Pierre Fofé Djofia Malewa
conseil associé dans l'équipe de la Défense de Mathieu Ngudjolo Chui et de son
engagement prévu à l'article 22.3 du Code de conduite professionnelle des conseils**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint

**Le conseil de la Défense pour Mathieu Ngudjolo
Chui**

M. Jean Pierre Kilenda Kakengi Basila, Conseil
M. Jean-Pierre Fofé Djofia Malewa, conseil associé

Le conseil de la Défense pour Germain Katanga
M. David Hooper

Les représentants légaux des victimes

Mme Carine Bapita Buyangandu
M. Joseph Keta
M. Jean-Louis Gilissen
M. Hervé Diakiese
M. Jean Chrysostome Mulamba
Nsokoloni

Les représentants légaux des demandeurs**Le Bureau du conseil public pour les victimes**

Mme Paolina Massida

Le Bureau du conseil public pour la Défense

M. Xavier-Jean Keïta

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Silvana Arbia

Le Greffier adjoint

Didier D. Pereira

La Section d'appui à la défense

Esteban Peralta-Losilla, Chef

Veillez trouver en annexe la prestation de serment (Annexe1) de Maître Jean-Pierre Fofé Djofia Malewa, conseil associé dans l'équipe de la Défense de M. Mathieu Ngudjolo Chui, et son engagement prévu à l'article 22.3 du Code de conduite professionnelle des conseils (Annexe 2).

Fait en anglais et en français, la version française faisant foi.



Pour le Greffier
Didier Daniel Preira
Greffier adjoint

Fait le 7 novembre 2008

À La Haye